Image not found or type unknown

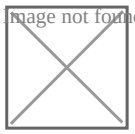

Contrat de travail conducteur en période scolaire

Par **Deuffic guy**, le **09/10/2017** à **12:11**

Bonjour ,
Je suis employé depuis plusieurs années dans une société de transport scolaire . L'annee dernière j'avais un contrat de travail stipulant 21h 48 hebdomadaire . Or cette année mon contrat passe à seulement 18h soit une perte de salaire d'environ 150€ Mensuelle et ceci par la volonté seule de l'entreprise . Est il normal de subir de telles variations d'horaires et de salaires ?
Merci de votre réponse

.

Par **P.M.**, le **09/10/2017** à **13:22**

Bonjour,
Il faudrait savoir quel type de contrat vous avez et si par exemple c'est un contrat intermittent prévoyant une variation d'horaire...
Sinon, si l'employeur invoque un motif et s'il vous propose de signer un avenant...

Par **Deuffic guy**, le **12/10/2017** à **13:30**

Bonjour, le contrat en cours est un cdi conducteur période scolaire , nous signons un nouvel avenant chaque année au mois de septembre . Est ce normal de subir une telle baisse de salaire d'une années sur l'autre ? Merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **12/10/2017** à **13:35**

Bonjour,
Vous n'avez pas réellement répondu à mon interrogation...
Si cela n'est pas prévu au contrat initial, vous n'avez aucune obligation de signer un nouvel avenant, si vous en ratifiez un c'est que vous êtes d'accord avec son contenu...

Par **Deuffic guy**, le **12/10/2017** à **13:53**

Bonjour, le contrat en cours est un cdi conducteur période scolaire , nous signons un nouvel avenant chaque année au mois de septembre . Est ce normal de subir une telle baisse de salaire d'une années sur l'autre ? Merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **12/10/2017** à **13:55**

Inutile de répété le même message deux fois en un peu plus de 20 mn, d'autant plus que j'y ai déjà répondu...

Par **Visiteur**, le **12/10/2017** à **15:22**

Bonjour,
que dit l'avenant chaque année ?

Par **Deuffic guy**, le **12/10/2017** à **20:20**

Bonjour, le contrat en cours est un cdi conducteur période scolaire , nous signons un nouvel avenant chaque année au mois de septembre . Est ce normal de subir une telle baisse de salaire d'une années sur l'autre ? Merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **12/10/2017** à **20:35**

Toujours ce même message répété trois fois inutilement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés